



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2020

La séance est ouverte à 20H30 en présence de Monsieur Michel HURSON - Maire – Messieurs Guy COLLET et Michel HINCELIN adjoints au Maire et des conseillers municipaux – Mesdames Léna CHARPENTIER, Anne-Marie VASSELET et Messieurs Paul CHATEAUNEUF, Éric DAOUZE, Patrice HENRIONNET et Laurent MICHEL.

Jean-Michel PLOIX a donné sa procuration à M COLLET.

Claudine VAUGENOT a donné sa procuration à M HURSON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour, la décision rendue par le Conseil d'Etat dans l'affaire entre Monsieur G... et la Commune de MOESLAINS. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

1. TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Afin d'assurer la protection des bâtiments communaux (atelier municipal, Mairie et salle des fêtes), le Maire propose de faire installer des alarmes. Des travaux de changement de menuiserie à la salle des fêtes et à la salle de convivialité sont également à envisager dans la continuité de la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux et afin d'isoler ces locaux.

Le conseil approuve ces travaux pour la somme de :

- Installation d'alarmes pour un montant HT de 4.360€00 et
- Menuiseries pour la somme HT de 11.081€88

Le montant de ces investissements étant conséquents pour le budget 2020 de la commune, le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de la Préfecture de Haute-Marne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer ces travaux, à établir les demandes de subventions pour ce projet et à signer les documents qui s'y réfèrent.

2. DECISION RENDUE PAR LE CONSEIL D'ETAT DANS L'AFFAIRE ENTRE MONSIEUR G....ET LA COMMUNE DE MOESLAINS.

Monsieur G....., habitant de MOESLAINS, membre du conseil de mars 2014 à mai 2020, a demandé au tribunal administratif de Chalons en Champagne d'annuler pour excès de pouvoir la délibération du 9 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de MOESLAINS a adopté un blason.

Par jugement du 4 juillet 2017, le tribunal administratif a rejeté sa demande.

Par jugement du 28 juin 2018, la cour administrative d'appel de NANCY, a rejeté l'appel formé par Monsieur G.....contre ce jugement.

Par un pourvoi sommaire et un mémoire complémentaire au secrétariat du Conseil d'ETAT. Monsieur G....a demandé au Conseil d' Etat d'annuler cet arrêté.

. Le Conseil d'Etat statuant au contentieux en date du 1^{er} juillet 2020 et lu en séance publique le 15 juillet 2020 a décidé de rejeter le pourvoi de Monsieur G...

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce jugement mais déplore que depuis 2015, les dépenses, en relation, avec cette affaire juridique ont pesé lourd dans le budget communal.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. Guy COLLET présente le nouveau site internet de la commune : www.moeslains.fr

Une demande a été déposée en Mairie par Mme PONTONI Laëtitia pour avoir un miroir face à sa sortie de garage, rue des Côtes Noires. Après étude, il sera installé assez prochainement.

Des plaques ont été installées au cimetière afin de répertorier des tombes dites à l'abandon. Elles resteront en places pour une durée de 3 ans comme l'indique la loi

Fin de la séance 22h00

Le Maire
Michel HURSON

